



**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

PLU

MODIFICATION N°3

PIECE n°4.3

PLAN D'EPANNELAGE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE D'ANNEMASSE

 **ANNEMASSE**
à vivre ensemble

PROCÉDURES :

P.L.U.

approuvé le 03 juillet 2017

Modification simplifiée n°1

approuvée le 18 octobre 2018

Modification simplifiée n°2

approuvée le 27 juin 2019

Modification n°1

approuvée le 19 novembre 2020

Modification n°2

approuvée le 1 juillet 2021

Modification n°3

en cours

Plan d'épandage Rue de la Paix

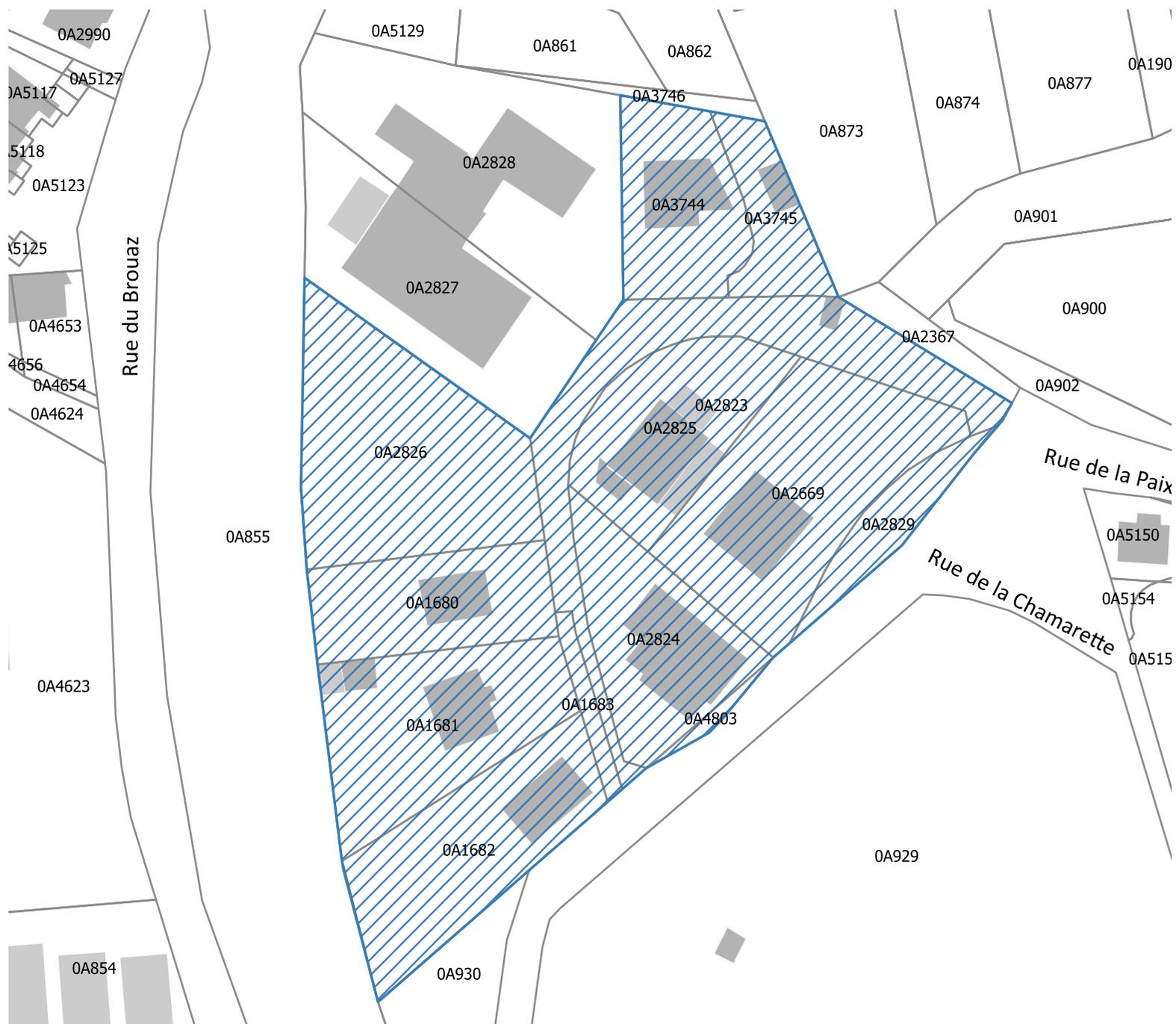
EPANNELAGE

R + 2 maximum à l'égout
du toit ou à la du dernier
niveau en cas de toiture
terrasse.

Hauteur 9 m maximum.



Format A 4



Plan d'épandage Rue de la Paix

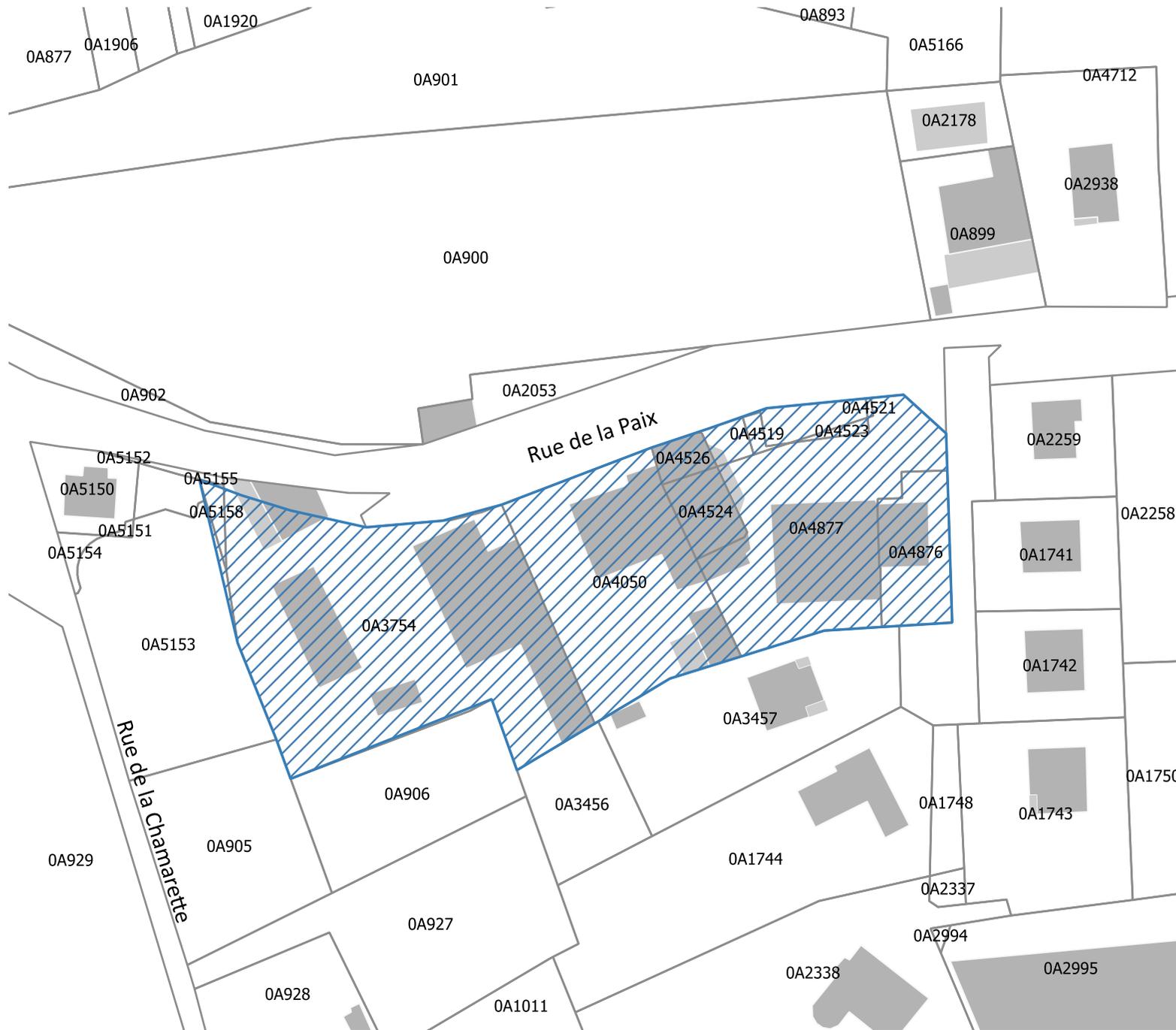
EPANNELAGE

R + 2 maximum à l'égout
du toit ou à la du dernier
niveau en cas de toiture
terrasse.

Hauteur 9 m maximum.



Format A 4



COMMUNE D'ANNEMASSE

PLAN LOCAL
D'URBANISME

PLU

Plan d'épandage
Rue des Platanes

EPANNELAGE

R + 3 maximum à
l'égout du toit ou à la du
dernier niveau en cas de
toiture terrasse.

Hauteur 12 m maximum



0 2.5 5 7.5 10 m

Format A 4



Plan d'épannelage
Rue du Faucigny

EPANNELAGE

R + 4 à R + 5 maximum
à l'égout du toit ou à la
du dernier niveau en cas
de toiture terrasse.

R+4 : hauteur 15 m maximum
R+5 : hauteur 18 m maximum

*(+2 mètres en cas de rez-de-
chaussée commercial sans
niveau supplémentaire)*



Format A 4

